

spectacle du sang des siens afin d'épargner celui qui était encore à répandre. L'offre fut renouvelée pour les jours de M^{me} de Maubou et de son second frère M. de Chappuis de Saint-Julien, ancien lieutenant-colonel au régiment d'Orléans, qui venait d'être arrêté à Bourg-Argental, mais sa réponse rapportée dans la *Biographie* de Michaud fut aussi énergique : « Je ne me suis battu et je ne puis me battre que pour mon Dieu et mon roi. » Alors il fut compris dans le convoi qui partait pour la mitraillade des Brotteaux, le 24 octobre.

Rien de plus sinistre que ces terribles exécutions, qui resteront sans exemple dans l'histoire. A l'endroit où s'élève aujourd'hui le monument expiatoire des victimes du siège, s'étendaient de vastes terrains souvent submergés par les inondations du Rhône. Le sol en a été détrempé par le sang plus que dans n'importe quel lieu du monde. Le nombre des victimes était arrêté d'avance pour chaque exécution. L'appel dans les prisons en remplissait les cadres, car les proconsuls avaient une cruauté bureaucratique dans ce qu'ils appelaient leurs devoirs envers la nation. Le bourreau, le geôlier étaient

quinze octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, Jean-Pierre Chapui dit Maubou, prévenu d'avoir servi dans l'armée des rebelles en qualité de capitaine de chasseurs à cheval, était noble et ci-devant décoré de la Croix de Saint-Louis, a été condamné à la peine de mort et à la confiscation de ses biens.

Extrait collationné délivré conforme.

VINCENT, commis-greffier.

Nous, président à la Cour Royale, certifions la signature du sieur Vincent et la qualité par lui prise, en foi de quoi nous avons fait apposer le sceau de la Cour et avons signé.

Lyon le 7 mars 1817.

THIÉNOT.